

Le 11 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le budget suivant pour l'année financière 2026 :

Présentation des prévisions budgétaires 2026 et comparaison avec le budget précédent			
REVENUS			
Département	Budget 2026	Budget 2025	Différence
Taxes Foncières	1 623 445 \$	1 531 139 \$	92 306 \$
Taxes supplémentaires (nouvelles constructions, ordures, etc.)	153 300 \$	141 006 \$	12 294 \$
Autres taxes (secteurs)	190 702 \$	147 908 \$	42 794 \$
Subventions diverses	388 935 \$	359 244 \$	29 691 \$
Services rendus (Gym, location, fosse, etc.)	47 050 \$	104 084 \$	-57 034 \$
Droits (mutations, permis, redevances etc.)	71 157 \$	84 750 \$	-13 593 \$
TOTAL DES REVENUS	2 474 590 \$	2 399 271 \$	75 319 \$
DÉPENSES			
Administration générale	592 434 \$	557 281 \$	35 153 \$
Sécurité publique	404 878 \$	375 903 \$	28 975 \$
Travaux publics	694 294 \$	691 409 \$	2 885 \$
Hygiène du milieu	252 172 \$	246 938 \$	5 234 \$
Santé et bien-être	12 000 \$	11 600 \$	400 \$
Aménagement, Urbanisme et développement	99 758 \$	106 785 \$	-7 027 \$
Loisirs et culture	228 517 \$	227 571 \$	946 \$
Intérêts de financement	54 391 \$	58 267 \$	-3 876 \$
Capital de financement	136 144 \$	67 217 \$	68 927 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 474 590 \$	2 339 271 \$	135 319 \$

FAITS SAILLANTS

- Augmentation des dépenses de 8.82 % pour les quotes-parts de la MRC d'Arthabaska
- Augmentation des dépenses de 2.86 % pour la Sûreté du Québec
- Augmentation des dépenses de 10.64 % pour la régie Incentraide (pompiers)
- Augmentation de la taxe foncière de 2.82% (0.025 cents du 100 \$)

Le 11 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le plan triennal en immobilisation suivant pour l'année financière 2026 :

Programme Triennal d'immobilisations			
Projet	2026	2027	2028
Borne sèche	20 000 \$		
Nettoyage et reprofilage des fossés/Asphaltage rue des Pionniers et des Mélèzes (PAVL-Soutien)	700 000 \$		
Pavage Rang Saint-François (TECQ)		1 250 000 \$	
Réfection du rang Charles-Héon (Ponceau, asphaltage) (PAVL-Redressement)		1 500 000 \$	500 000 \$
Centre récréatif (Isolation, aménagement, asphaltage stationnement) (TECQ)	150 000 \$	100 000 \$	
Aménagement de terrain de pickleball (Nouveaux horizons, FRR)	25 000 \$		
Mise à l'eau canot/kayak (FRR)	10 000 \$		
Éclairages de rues	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$

« La réalisation de plusieurs projets sera possible à condition que les subventions soient acceptées. En cas de refus, il est possible que les projets soient reportés à une année ultérieure. »

Préparé par : Mélanie Allaire, directrice générale greffière-trésorière

11 décembre 2025